



Le jeudi 30 mars 2023 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 24 mars 2023 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Xavier BASSELET Adjoint au Maire, M. Bernard CAUDAL, Mme Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Antoine DHALLUIN, Pierre DELZENNE, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Didier DUPE (à Mme Marie-Andrée SION), Mme Marie VANOYE (à Mme Juliette de BAROLET), Mme Marie-Paule LEPERS (à Mme Danièle DELBECQUE), Mme Dorothée GENASI (à M. Martin LEPOUTRE), Mme Stéphanie COMPERE (à Mme Audrey DASSONNEVILLE)

N° 23-1-17

Finances

Régie de l'espace culturel

Remise gracieuse

Rapport de M. le Maire,

Suite à une erreur de manipulation du terminal de carte bleue lors du concert du 15 janvier 2022, un déficit de 83.16 € a été généré dans les comptes de la régie de la billetterie de l'espace culturel.

Le régisseur, conformément au décret n° 2008-227 du 5 mars 2008, est personnellement et pécuniairement responsable de ce déficit.

Néanmoins eu égard aux circonstances de l'erreur de caisse, il vous est proposé de donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse déposée auprès de M. le Trésorier principal et, si elle est acceptée, de prendre en charge le montant de la remise accordée.

Travaux préparatoires
Commission 1 du 21 mars 2023

Vote à l'unanimité



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil.
Certifié conforme.
Le Maire